

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 DECEMBRE 2008-20 H 00 -

L'an deux mil huit, le vendredi 19 décembre à 20 h 00, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. JACOB, M. BRAY, Mme GAYRAUD, M. JEUNEMAITRE, Mme BAIOCCHI, M. PATRON, Mme CHEVET, Mme PRADOUX, M. DEMAISON, M. BENECH, Mme WOLF, M. JIBRIL, Mme OCANA, M. BOURENANE, Mme HOTIN, Mme ARONIO DE ROMBLAY, Mme GOURC, M. LEBEL, Mme GONCALVES, M. GUILLABERT, Mme AUGé, Mme CANAPI, M. CORNEILLE, Mme BAALI-CHERIF, M. WALLON, M. MAREUIL, Mme ANDRE, M. OUNOUGHGI (arrivé à 20h36)
Excusé(s) représenté(s)	M. PIERSON, adjoint, par M. BRAY M. CHARON, conseiller municipal, par M. JACOB Mme VAUDO, conseiller municipal, par M. DEMAISON M.PERCHERON, conseiller municipal, par Mme WOLF Mme SIORAT-BROU, conseiller municipal, par M. WALLON M. OUNOUGHGI, conseiller municipal, par M. MAREUIL jusqu'à 20h36
Excusé(s) non représenté(s)	
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme CHEVET

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	28.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	5.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 12.12.2008	

---oooOooo---

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (" 33 voix "pour"), Mme CHEVET est désignée secrétaire de séance

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 OCTOBRE 2008

Monsieur JACOB signale que les modifications demandées par Madame SIORAT-BROU dans son courrier du 03 novembre 2008 ont été effectuées.

Adopté à l'unanimité (33 voix « pour »)

DEROULEMENT DE LA SEANCE

Monsieur JACOB propose au Conseil Municipal une modification dans l'ordre de l'examen des questions inscrites à l'Ordre du Jour.

Il propose que le budget soit discuté en 1^{er}, juste avant le point "compte rendu des délégations du Conseil Municipal exercées par le Maire". Il n'y a pas de remarque particulière, Monsieur JACOB soumet cette modification au vote de l'assemblée.

Adopté à l'unanimité (33 voix « pour »)

OooOooo

FINANCES

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 ET DE SES BUDGETS ANNEXES

A la majorité (28 voix « pour » - 5 "abstentions" – M. WALLON, Mme SIORAT-BROU, M. MAREUIL, Mme ANDRE, M. OUNOUGH), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'adopter le budget primitif 2009 et ses budgets annexes
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ADMINISTRATION GENERALE, SECURITE

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le maire.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'adopter les modifications du tableau des effectifs telles que définies ci-dessous :

Création

- 01 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;

Modification

- *placier des foires et marchés à temps non complet : 22 heures 30 hebdomadaires au lieu de 17 heures 00 hebdomadaires.*

Cette modification tient compte de l'instauration d'un marché hebdomadaire le mercredi.

- ⇒ de fixer la date d'effet à compter de la date à laquelle la présente délibération aura été rendue exécutoire ;
- ⇒ de prévoir à chaque exercice budgétaire, en tant que de besoin, les crédits nécessaires ;

- ⇒ d'ouvrir la possibilité, conformément au 3^{ème} alinéa de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, de recourir à des agents contractuels dans les mêmes cas et selon les mêmes conditions de durée que ceux mentionnés à l'article 4 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

COHESION SOCIALE - LOGEMENT

FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS (FESTIVAL CULTUREL ET SPORTIF DE CHAMPBENOIST) – DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ de se prononcer sur l'attribution de cette subvention à l'association Vivre à Champbenoist d' un montant de 1000.00 €.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE : SIGNATURE AVEC L'ETAT – DEMANDE DE SUBVENTION POUR 2009

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ de demander pour l'année 2009, la participation de l'Etat – ACSE/CUCS au titre de la politique de la ville sous forme d'une subvention annuelle pour le financement de toutes les actions engagées.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus et notamment la version définitive du CUCS.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOIALE DE PROVINS AU TITRE DE L'ANNEE 2009

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'attribuer une somme de 35 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Provins au titre de la subvention de fonctionnement, calculée au plus juste pour l'année 2009.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

CONTRAT EDUCATIF LOCAL (C.E.L) 2007/2008 – REPARTITION DES SUBVENTIONS D.D.J.S, ACSE-CUCS, CAF

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'autoriser le Maire, **à procéder au 2^{ème} versement**, aux associations partenaires du C.E.L., de leur part de subvention pour un montant total de 45.300 €.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

TOURISME - PATRIMOINE

FONDS ANCIEN / ARCHIVES – ACQUISITION DE MOBILIER (DEMANDE DE SUBVENTION)

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ de solliciter toute aide financière de l'Etat, du Conseil général et de tout autre financeur,
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes consécutifs à ces décisions.

LES MEDIEVALES : PARTICIPATION AUX FRAIS

A la majorité (28 voix « pour » - 5 voix "contre" – M. WALLON, Mme SIORAT-BROU, M. MAREUIL, Mme ANDRE, M. OUNOUGH), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'appliquer les tarifs qui auront été validés par le conseil municipal.
- ⇒ d'autoriser la mise en vente par l'Office de Tourisme de Provins et de tous les revendeurs agréés des billets d'entrées conformément au tarif annexé à la présente délibération sachant que les billets vendus ne sont ni repris ni échangés.
- ⇒ d'autoriser le maire à signer une convention pour régler les modalités de la vente de billets "Les Médiévales" par l'Office de Tourisme et par les autres revendeurs agréés.
- ⇒ d'adresser copie de la présente délibération au Trésor Public et d'adapter la régie des médiévales en conséquence.
- ⇒ d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus

DEVELOPPEMENT DURABLE - TRAVAUX

DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT DES COMMUNES (D.G.E) – EXERCICE 2009

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'approuver les différents projets concernant les travaux éligibles à la D.G.E. 2009 tels que décrits ci-avant, à savoir :
 - 1^{ère} catégorie : Opérations scolaires
 - a) Réfection du versant Nord de la toiture de l'école Maternelle de la Ville Haute
Coût : 65.000,00 €uros H.T.
 - 2^{ème} catégorie : Défense incendie
 - a) Extension du réseau d'incendie Chemin des Grattons avec mise en place d'un poteau incendie
Coût : 70.000,00€uros H.T.
 - 3^{ème} catégorie : Travaux de protection du patrimoine et travaux d'aménagement divers
 - a) Travaux Cour des Bénédictins, locaux pour la Mission Locale
Coût : 209.000,00 €uros H.T.
 - b) Câblage du réseau informatique de la Mairie
Coût : 43.665,24 €uros H.T.
 - c) Mise en sécurité Bibliothèque Villa Garnier
Coût : 21.300,00 €uros H.T.
 - d) Aménagement de la salle informatique – école primaire Ville Haute
Coût : 4.180 €uros H.T.
 - e) réfection de la toiture terrasse de la Maison des Quartiers : 2^{ème} tranche
Coût : 33.445 €uros H.T.
- ⇒ de solliciter les aides financières de l'Etat au titre de la D.G.E. 2009 ;
- ⇒ de rappeler que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2009 ;
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

EAU POTABLE / ASSAINISSEMENT – FIXATION DU TAUX DES SURTAXES COMMUNALES POUR L'ANNEE 2009

A la majorité (28 voix « pour » - 4 "abstentions" – *M. WALLON, Mme SIORAT-BROU, M. MAREUIL, Mme ANDRE* – 1 voix "contre" – *M. OUNOUGH*), le conseil municipal décide :

⇒ d'approuver les tarifs des surtaxes communales tels que détaillés ci- dessous pour l'année 2009

Assainissement	Tous volumes de consommation confondus	0,4056 €/m3
EAU	0 à 2000 m3	0,2274 €
	2000 à 6000 m3	0,1444 €
	+ 6000 m3	0,0831 €

⇒ d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

INDEMNISATION DU SINISTRE INCENDIE DU 20 FEVRIER 2008 (BATIMENTS DE LA ZAE DE LA GARE – RUE FRANCOIS RAYER)

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'accepter la somme de 819 683 € au titre de l'indemnisation globale et selon les modalités décrites dans le détail de règlement (ci joint)
- ⇒ de donner son accord pour reverser au Cabinet Herr Expert le montant de ces honoraires perçus par la Ville de Provins qui s'élèvent à 44 820,10 € ;
- ⇒ de rappeler que les frais de démolition dont le montant s'élève à 25 964 € seront remboursés à la Collectivité après travaux et sur présentation de la facture au Groupe GAN ;
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Il est précisé que :

- ⇒ La recette sera imputée au chapitre budgétaire 77, article 7788 (autres produits exceptionnels) ;
- ⇒ La dépense concernant les frais d'honoraires sera imputée au chapitre budgétaire 011, article 6226 (honoraires)
- ⇒ La dépense pour les travaux de démolition sera imputée au chapitre budgétaire 23 , article 2313 (construction) ;

SERVICES D'ASSURANCES – AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'autoriser le Maire à relancer une consultation pour le lot n°7 jugé infructueux.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à conclure et à signer les pièces des marchés correspondants avec les opérateurs économiques conformément à la décision de la commission d'appel d'offres et sous réserve que lesdits opérateurs aient satisfait aux obligations édictées à l'article 46 du code des marchés publics.

OPERATION D'AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL POUR LES VISITEURS – CHEMIN DE VILLECRAN / AUTORISATION A SIGNER CERTAINS MARCHES DE TRAVAUX

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'autoriser le Maire à relancer une consultation pour le lot n°6 déclaré infructueux.

- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à conclure et à signer les pièces des marchés correspondants avec les opérateurs économiques conformément aux décisions de la commission d'appel d'offres, et sous réserve que lesdits opérateurs aient satisfait aux obligations édictées à l'article 46 du code des marchés publics.

AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL POUR LES VISITEURS A VILLECRAN – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU TITRE DE L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ de donner son accord pour la réalisation de ce projet, dont le coût des travaux est estimé à plus ou moins 10% du montant total des travaux s'élevant à 2.423.500 Euros H.T.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter des aides financières auprès :
- de la Région Ile de France, au titre de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite
 - et tout autre financeur ou mécène qui serait intéressé pour soutenir cette opération.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

AMENAGEMENT DE TERRAINS DE RUGBY BOULEVARD D'ALIGRE

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'annuler et de remplacer la délibération n°08.82 du 22 septembre 2008.
- ⇒ d'approuver le projet d'aménagement d'un terrain de rugby et d'un terrain d'entraînement à l'Ouest du stade Démosthène Bobe entre les nouvelles tribunes et les jardins familiaux.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à :
- solliciter des aides aussi élevées que possible auprès des différentes collectivités et organismes susceptibles d'apporter leur aide, tels que l'Etat au titre du CNDS, le Département de Seine-et-Marne, la Région Ile de France et la Fédération Française de Rugby ;
 - lancer un marché suivant une procédure formalisée avec mise en concurrence nationale ;
 - conclure et signer les pièces du marché correspondant avec les entreprises qui seront choisies par la commission d'appel d'offres.
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

CULTURE, ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE

HARMONIE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'Harmonie Municipale pour l'organisation du concert de la Sainte Cécile le 21 novembre 2008,
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.

SPORTS

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DES "MANIFESTATIONS SPORTIVES"

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association "Le Guidon Provinois" pour l'organisation d'une randonnée cycliste de **500 €**.

⇒ d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association sportive "Basket Club de Provins" de **500 €**.

⇒ d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association "Club Mouche Provinois" de **500 €**.

Soit un montant total de 1.500 €,

⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574 du budget 2008.

⇒ d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DU "SPORT DE HAUT NIVEAU"

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ d'attribuer une subvention exceptionnelle de **880,74 €**

ainsi répartie :

CS Athlétisme	397,98 €
AS Collège Marie Curie	251,10 €
Les Manicous	231,66 €

⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/40 du budget 2008,

⇒ d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.

PAIEMENT DES ASSOCIATIONS UTILISATRICES EN CAS DE DEPASSEMENT D'HORAIRE DANS LES GYMNASES

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ de facturer ce coût aux associations utilisatrices lors de la fréquentation en dehors des horaires réglementés.

⇒ d'appliquer systématiquement le tarif voté par le Conseil Municipal pour les travaux effectués en régie à compter du 1^{er} janvier 2009.

⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE POUR UN SPORTIF DE HAUT NIVEAU

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ d'attribuer une aide exceptionnelle à ce jeune athlète de **600 €**.

Soit un montant total de 600 €,

⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574 du budget 2008.

⇒ d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes consécutifs aux décisions prises ci-dessus.

ENSEIGNEMENT, RESTAURATION SCOLAIRE

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ d'attribuer aux coopératives, au titre de l'exercice 2009, les sommes récapitulées dans le tableau joint en annexe;

⇒ d'inscrire les dépenses correspondantes au compte 255 6574 du budget de l'année considérée, sachant qu'une actualisation de 3,2 % par rapport à l'année 2008 a été appliquée;

⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

FINANCES

TARIFS DANS LES SERVICES PUBLICS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2009

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ d'appliquer, à partir du 1^{er} janvier 2009, les tarifs tels qu'ils sont reproduits dans les annexes jointes à la présente avec une actualisation de 3,2 %.

⇒ d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus

TARIFICATION DES TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE MUNICIPALE DIRECTE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2009

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ d'adopter les taux proposés ci-après, conformément aux modalités de calcul jointes en annexe :

Cadre A	:	39,26 euros
Cadre B	:	29,48 euros
Cadre C	:	24,39 euros

Ces coûts peuvent également servir à la facturation de travaux effectués par la Ville de Provins pour le compte d'un tiers.

⇒ d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°2- EXERCICE 2008

A la majorité (28 voix « pour » - 5 "abstentions" – M. WALLON, Mme SIORAT-BROU, M. MAREUIL, Mme ANDRE, M. OUNOUGH), le conseil municipal décide :

⇒ d'adopter la décision modificative telle qu'annexée à la présente délibération,

⇒ d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

FIXATION DU TAUX DES IMPOTS 2009

A la majorité (28 voix « pour » - 5 "abstentions" – M. WALLON, Mme SIORAT-BROU, M. MAREUIL, Mme ANDRE, M. OUNOUGH), le conseil municipal décide :

⇒ de voter pour 2009, les taux ci-dessous :

	Taux Communaux 2008	Taux communaux 2009
TAXE D'HABITATION	17,62%	17,39 %
TAXE FONCIERE	24,74%	24,42 %
TAXE FONCIERE NON BATI	50,88%	50,22 %

⇒ d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

SUBVENTION 2009 AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVEE – VERSEMENT D'UN PREMIER ACOMPTE

A l'unanimité (33 voix « pour »), le conseil municipal décide :

⇒ d'autoriser l'attribution d'un acompte de subvention aux associations et organismes de droit privé pour un montant total de 55.858 €.

- ⇒ de rappeler que les crédits sont inscrites au budget primitif 2009.
- ⇒ de dire que les acomptes seront versés en janvier 2009
- ⇒ d'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h40 .

le Maire,



Christian JACOB